

42 - Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Avenant n° 6 au contrat de Délégation de Service Public

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Par délibération en date du 6 juillet 2006, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à la Société SECIP le service de production, de transport et de distribution de chaleur. Le contrat a pris effet le 1^{er} septembre 2006.

Par plusieurs délibérations, le Conseil Municipal a autorisé la passation de 5 avenants portant respectivement sur la constitution de la Société SEVE, dédiée au service délégué (14 septembre 2006), l'intégration de la taxe intérieure de consommation des houilles dans les tarifs et sur l'adaptation des conditions de raccordement au réseau de chaleur (13 décembre 2007), l'intégration de la taxe intérieure de consommation du gaz naturel dans les tarifs (28 mai 2008), et la suppression de la cogénération ainsi que divers points (14 décembre 2009), la reprise par la collectivité du recouvrement des frais de raccordement (25 février 2010).

Afin de financer les investissements de mises en conformité et de modernisation des installations existantes, il est nécessaire de mettre en place dès 2012 un «fonds travaux». Celui-ci sera alimenté par un terme R25 qui sera introduit dans la facture des abonnés. Afin de limiter l'impact sur la facture de l'abonné, il est proposé de diminuer de 4 à 2 % le prélèvement sur les ventes de R1 chauffage destiné à abonder le fonds maîtrise de l'énergie.

Ainsi cet avenant n° 6 :

- **Instaure un terme R25 destiné à financer les investissements portés par le budget annexe.**

Le tarif du R25 est fixé à 3,32 € HT/ KW (puissance retenue pour le calcul des URF).

- **Modifie le taux de prélèvement pour abondement du fonds maîtrise de l'énergie.**

Le prélèvement de 4 % sur les ventes R1 chauffage est ramené à 2 %. En conséquence, les tarifs R1 sont diminués de 2 % et la formule de R1e (eau chaude sanitaire) devient : $R1e = 0.110 \times 0.98 \times R1ch$.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les dispositions ci dessus,
- approuver la passation de l'avenant n° 6 au contrat de délégation passé avec la Société SEVE matérialisant ces nouvelles dispositions,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

«Mme Martine JEANNIN : Depuis l'accord PS-Verts sur le nucléaire...

M. LE MAIRE : Sur quel point est-ce que vous intervenez ?

Mme Martine JEANNIN : Je suis sur le point 41.

M. LE MAIRE : Il est passé Madame.

Mme Martine JEANNIN : Non ! J'ai appuyé. Il n'est pas passé. J'ai appuyé.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas appuyé, j'en suis au point 42.

Mme Martine JEANNIN : Non, non !

M. LE MAIRE : Je suis très vigilant. Qui veut intervenir sur le 42 ?

M. Philippe GONON : Comme nous le disions tout à l'heure, nous avons eu, lors du dernier Conseil Municipal un débat assez intéressant sur le chauffage, les charges locatives, etc. Depuis, j'ai vu passer dans l'Est Républicain je crois un petit article sur une manifestation des deux syndicats de locataires à Planoise. J'avais balancé un certain nombre de chiffres pour amorcer le débat, ils sont bons, pas bons, je n'en sais rien finalement. Vous, en tant que Président de la SAIEMB Logement vous aviez demandé une étude sur les charges locatives je crois également...

M. LE MAIRE : On va l'avoir au Conseil d'Administration dont vous faites partie également.

M. Philippe GONON : Nous avons un certain nombre d'investissements importants qui arrivent, dont une grosse usine à bois à Planoise et je me posais la question suivante : est-ce que nous sommes sûrs d'avoir validé la réalité économique de ces investissements massifs, importants que nous sommes en train de faire ? Autrement dit je repose ma question sous une autre forme, est-ce que nous avons, dans les dossiers d'investissement de la Ville, des études précises qui nous donnent les coûts des thermies, des calories produites par ces nouveaux investissements, et est-ce que nous les avons intégrées dans les calculs qui vont être faits par le gestionnaire du chauffage urbain à Planoise, SEVE, pour avoir une réponse précise aux questions qui nous sont posées directement maintenant par ces syndicats de locataires ? On les a entendus dans le Conseil d'Administration, on les voit dans le journal, un jour on va les avoir ici. Moi j'ai entendu des gens qui disent : «on ne peut plus payer». Il y a eu des erreurs de facturation aussi qui semblent un petit peu aberrantes ; se tromper de 400 000 € au niveau de la facturation et faire payer aujourd'hui aux gens, ça me semble quand même énorme ! Est-ce que nous, nous avons des réponses chiffrées, argumentées aux interrogations des locataires, qui disent que nos investissements vont effectivement servir à quelque chose dans le montant des charges locatives qu'ils paient ?

M. Benoît CYPRIANI : J'ai l'impression que vous mélangez tout parce que jusqu'à présent les locataires de la rue des Causses ne parlent pas du tout de la chaufferie bois qui est en prévision. C'est vous qui prenez appui sur ce qu'ils disent pour nous interroger ici. La manifestation actuelle c'était pour protester contre les variations de facturation dues à l'erreur d'Habitat 25, erreur qui est humaine et à propos de laquelle nous ne pouvons rien. Donc précisez votre question si c'est autre chose que vous voulez savoir.

M. Philippe GONON : Simplement ce que je veux savoir, on va parler du chauffage urbain, on va réduire à ce domaine-là. Est-ce que les investissements que nous préconisons actuellement, que nous allons porter, vont avoir une incidence chiffrée, raisonnée, argumentée sur le coût des prestations que refacture le gestionnaire du chauffage urbain sur la facture énergétique payée par les locataires ? Est-ce que nous avons mesuré, quantifié, avant ces investissements, le résultat escompté, attendu ? Est-ce que nous avons des études précises qui disent : ça fait stabiliser le prix de l'énergie facturée, ça fait augmenter le prix de l'énergie ou ça le diminue ? Voilà une question précise.

M. Benoît CYPRIANI : Le problème c'est avant tout de fabriquer suffisamment de chaleur pour répondre à la demande, c'est ça la question initiale, ce n'est pas de réduire la facture, de l'augmenter ou de la stabiliser. Ensuite, une fois qu'on décide cet investissement, on a évidemment fait le calcul pour savoir quelle puissance il fallait, quelle proportion d'énergie renouvelable il fallait parce qu'il faut maintenir le niveau de l'énergie renouvelable à une proportion supérieure à 50 % pour continuer à bénéficier du taux réduit de TVA. Donc tout ça ce sont des choses qu'on a assemblées et qui nous ont permis de déterminer la dimension du nouvel équipement. Par contre, sur l'incidence sur la facture, tant que nous n'aurons pas le coût réel de ces équipements, c'est-à-dire tant que nous n'aurons pas les réponses aux appels d'offres, nous ne pourrons pas savoir exactement quel sera l'effet sur la facture de l'usager. On communiquera quand on aura des réponses, ce n'est pas la peine de tirer des plans sur la comète et de dire «ça coûtera ceci, ça coûtera cela».

M. LE MAIRE : Des chiffres ont déjà été donnés. On ne peut pas finaliser le résultat au centime d'euros près mais il y a quand même des études qui ont été faites effectivement.

M. Benoît CYPRIANI : On sait quel sera le coût grosso modo de la chaufferie. Pour le moment on ne sait pas encore quel sera le niveau des subventions par exemple. Ça c'est important parce qu'entre 6 et 7 millions d'euros de subventions, ça change un peu les choses.

M. LE MAIRE : Donc on connaît le coût mais on ne connaît pas toutes les recettes.

M. Benoît CYPRIANI : Le coût on l'a présenté en conseil municipal, c'est 18 millions hors taxes.

M. Christophe LIME : Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport nous pose un certain nombre de difficultés puisque nous allons mettre une nouvelle taxe sur le chauffage urbain afin de financer les futurs investissements. Pour notre part nous pensons que le budget actuel permet d'assurer la mise aux normes aujourd'hui et future des installations existantes, et que nous sommes en train de préfinancer la future extension de la chaufferie qui devrait alimenter les besoins nouveaux des Hauts du Chazal et de l'Hôpital, donc on peut s'interroger dans le cadre du financement, de savoir qui devra les payer. Cette augmentation est certes atténuée par une baisse de financement sur le fonds de maîtrise de l'énergie. Là aussi on peut s'interroger puisque c'est quand même un fonds qui a été mis en place il y a quelques années pour aider aux économies d'énergie et tout particulièrement sur les bâtiments existants. Ça veut dire que d'un côté on augmente pour avoir un certain nombre de nouveaux investissements qui ne correspondent pas aux besoins des Planoisiens, et de l'autre côté on diminue un certain nombre de prestations qui pourraient aider à la diminution au niveau de la facture.

Vous le savez bien et tout le monde le sait, et personne n'est insensible sur ce dossier-là, l'idée n'est pas de culpabiliser qui que ce soit, c'est d'essayer de trouver un certain nombre de solutions parce que nous sommes sur un quartier difficile et il y a eu une manifestation sur les difficultés à payer les charges. Pourquoi ? Parce que comme sur d'autres quartiers, nous sommes avec des augmentations conséquentes au niveau des charges qui, je le rappelle, ne sont pas aidées. Ça veut dire qu'aujourd'hui on arrive quelquefois à avoir des charges supérieures au loyer résiduel, et des familles en grande difficulté bénéficient d'un certain nombre d'aides diverses et variées pour pouvoir payer leur loyer, mais comme les charges ne bénéficient d'aucune aide sociale, les familles ont aujourd'hui des difficultés à les payer. Et dernier point, mais ça c'est un des inconvénients du chauffage urbain qui a d'autres avantages, l'idée ce n'est pas de faire attention, c'est qu'il n'y a pas d'aide à la précarité énergétique, c'est-à-dire que quelque part, lorsque vous êtes sur un chauffage individuel, il y a un certain nombre d'aides à la précarité pour pouvoir vous aider à payer la facture, là ce n'est pas possible et donc on se retrouve en difficulté. Donc, devant ces incertitudes les élus communistes s'abstiendront sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Ce que je peux dire, c'est qu'on est je crois tous ici très attentifs par rapport à ça et je suis moi aussi, personnellement, très attentif à l'évolution des coûts. Il y a une nécessité effectivement de pouvoir continuer à chauffer. Il y a une évolution qui est nécessaire au niveau des installations mais on doit être attentif. Je comprends le discours de Christophe LIME, je sais bien quelles sont aussi les difficultés qu'il peut y avoir à Planoise à propos du chauffage mais je ne suis pas sûr -et j'ai d'ailleurs demandé qu'on fasse une étude- qu'à Planoise le chauffage soit plus cher. D'ailleurs on en parlait avec Michel LOYAT, il faut déjà qu'on ait des éléments précis, on me dit même qu'il serait peut-être moins cher qu'ailleurs, donc il faudra qu'on regarde tout cela. En tout cas, tout comme, vous le savez, je suis très attentif à l'Agglomération concernant l'enlèvement des déchets pour les gens qui sont en collectif, je serai aussi très attentif car je connais bien les difficultés des gens de Planoise par rapport à cela.

M. Benoît CYPRIANI : Effectivement, on est tous attentif au coût du chauffage urbain, quelle que soit notre étiquette politique et cette augmentation, cette nouvelle ligne budgétaire sur la facturation on l'a réduite au minimum. Cependant c'est un minimum qui est nécessaire parce qu'il faut financer les investissements du propriétaire. Jusqu'à présent ça n'était pas prévu, donc ils étaient financés au bout le bout de façon peu rassurante je dirais. Concernant le prix du chauffage, regardez votre facture chacun chez vous, regardez combien vous payez. Le coût moyen du chauffage à Planoise c'est 750 € par an, c'est loin d'être astronomique pour un logement moyen de 4 pièces, un T4.

M. LE MAIRE : C'est quand même pas mal.

M. Benoît CYPRIANI : Par contre, Christophe a raison sur le fait que malheureusement il y a une réglementation qui ne favorise pas les réseaux de chaleur et actuellement il y a des demandes de la part des associations de réseaux de chaleur pour modifier cette réglementation. Effectivement il n'y a pas droit aux aides à la précarité au fonds social énergie et c'est tout à fait malheureux. D'ailleurs il y a une autre anomalie, ce qu'on indique là comme nouvelle ligne de facturation, c'est quelque chose qui aide à l'investissement et normalement l'investissement, dans tous les logements, qu'ils soient sociaux ou pas, ça fait partie des charges non récupérables. Dans les réseaux de chaleur, malheureusement ce qui devrait être une charge non récupérable fait partie des charges récupérables et du coup, effectivement, au lieu d'être incorporées dans le loyer, c'est incorporé dans les charges. Là on a deux inconvénients réglementaires pour faire fonctionner des réseaux de chaleur. Je pense qu'il faudra réussir à faire modifier la législation pour introduire une équité, il n'y a pas de raison que ceux qui sont desservis par des réseaux de chaleur soient défavorisés par la réglementation.

M. LE MAIRE : D'ailleurs, vous savez, on parle des chaufferies à Planoise. Quand on regarde l'augmentation envisagée du coût de l'énergie gaz on pourrait peut-être dire là aussi «merci M. SARKOZY» pour l'augmentation ; on peut aussi se poser des questions car s'il y a encore 5 % d'augmentation du prix du gaz, je finis par penser qu'heureusement qu'on diversifie un peu nos sources d'approvisionnement en énergie.

M. Michel OMOURI : Juste une réponse à M. LIME. Il me semble qu'il y a quelque temps M. LIME avait mené la charge au niveau de la sedD pour l'augmentation d'une taxe sur l'électricité qui touchait les habitants.

M. LE MAIRE : La sedD ?

M. Michel OMOURI : Oui, la sedD, la société d'électricité.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire le SYDED peut-être ?

M. Michel OMOURI : Oui, excusez-moi, le SYDED. Le SYDED avait mis une taxe d'électricité vis-à-vis de certaines communes et à l'époque M. LIME était monté au créneau pour dire que c'était scandaleux qu'on augmente la taxe liée à l'électricité. Là je suis surpris que M. LIME ne vote pas contre l'augmentation du chauffage qui va toucher les habitants de Planoise. C'est simplement une réponse du berger à la bergère parce que j'attends honnêtement que vous me disiez que c'est scandaleux qu'on augmente les taxes de chauffage sur Planoise, sachant que vous avez fait l'inverse sur la taxe sur l'électricité.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, de grâce, vous parlez de choses que vous ne maîtrisez absolument pas, ça n'a absolument rien à voir. Le SYDED est un syndicat mixte de distribution d'électricité, il ne produit pas d'électricité, il pose des poteaux. C'est totalement incohérent. Monsieur OMOURI vous mélangez tout et je clos le débat là-dessus.

Je vous demande de voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main : 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent : 10».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 10 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2011.